

République française
SAINT CERNIN
Département du Cantal

Séance du vendredi 28 février 2020

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 21/02/2020

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Danielle LACOMBE

L'an deux mille vingt et le vingt-huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Danielle LACOMBE, Eric BOUSQUET, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Pierre BOUCHISSE, Bernard BIOT

Représentés:

Absents: Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Marie Lyse DUNION, Cyril CARRIERE

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - LOTISSEMENT - 2020_015

Le Conseil Municipal - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit de -37 482.15**
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-37 482.15
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	
Résultat cumulé au 31/12/2019	-37 482.15
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2019	-37 482.15
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-37 482.15

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 12 MARS 2020
et publication ou notification du

20 AVR. 2020



Le Maire,
A. DUJOLS

